

SALAIRE

Modifications en perspective ...

mai 2014



La CGT vous a alerté, dès le mois de janvier, à propos des perspectives de modification de votre bulletin de SALAIRE.

La Fédération Nationale Crédit Agricole (FNCA) expose le contexte et les contraintes économiques qui s'imposent aux entreprises et sans répondre à nos questions, maintes fois posées (montant des Crédits d'Impôt, des exonérations de cotisations sociales, du forfait social, des cotisations famille ...) et qui complèteraient ce tableau, la FNCA propose à ce jour :

- De réviser les garanties conventionnelles qui coûtent trop cher (absorption de RCI moindre lors de promotion contre des planchers moindres d'augmentation individuelle et collective garantie sur 4 ans)
- De donner à la rémunération variable (REC) une variabilité plus grande
- De transférer prioritairement de la rémunération variable garantie (REC), éventuellement de la rémunération des compétences individuelles (RCI) pour les entités atypiques* puis une part d'Intéressement pour, dans 3 ans (après les négociations locales nécessaires pour revoir à la baisse REC et Intéressement), augmenter de 8% le salaire de base (RCE)
- Développer les placements PERCO.

* CA Technologies- CA Services- CA Titres

C'est juste inacceptable !!

Rappel des faits :

- Avant 2009 : Révisions de la Convention Collective Nationale CA non signée par deux syndicats **dont la CGT** : abandon du point, de la reconnaissance de l'ancienneté, place à la compétence (RCI) et place à la performance (REC,INT)
- 2011 : le salaire de base au Crédit Agricole (RCE,RCI, RCC) est de 15% en moyenne inférieur à celui des autres banques, c'est un expert indépendant mandaté par la FNCA qui le démontre !
- 2012 : le forfait social appliqué à l'intéressement et à la participation passe de 8 à 20 %
- 2013 : la FNCA dit vouloir rétablir les équilibres, redonner du poids à des salaires de base « compétitifs » !

Pour la CGT,

l'urgence est d'augmenter le salaire de base (RCE)

- Pour corriger l'application de cette mauvaise convention collective et rattrapper les retards de SALAIRE cumulés
- Pour redonner du Pouvoir d'Achat et relancer l'économie réelle
- Pour maintenir la répartition solidaire et égalitaire des moyens de vivre distribués par le système de protection sociale
- Pour équilibrer, avec plus de justice, la répartition des richesses créées en faveur des salariés mais aussi des clients et sociétaires
- Pour garantir une retraite par répartition en phase avec les revenus perçus

Ensuite, il faut renégocier une convention collective

- Qui organise la reconnaissance des qualifications requises et réelles
- Qui garantisse la reconnaissance de l'expérience acquise
- Qui organise le développement de carrière

Et vous qu'en pensez-vous ?

Déposez vos commentaires sur www.cgtca.net ou auprès de vos représentants syndicaux CGT locaux
UNECCA CGT bureau 313 - 3 rue du château d'eau 75 010 Paris

SALAIRE

Pour bien comprendre

SALAIRE : de quoi s'agit-il ?

⇒ **Chaque jour par votre travail, vous créez de la richesse**

- Une part vous revient en échange de votre travail : c'est votre Salaire.
- Une part doit être investie pour maintenir l'outil de travail et garantir sa pérennité : l'entreprise, la banque pour nous, le Crédit Agricole Mutuel.
- Une part revient aux propriétaires de l'entreprise : sociétaires et clients dans une organisation mutualiste, patrons ou actionnaires dans une organisation capitaliste ...

⇒ **Votre SALAIRE se compose :**

- **Du SALAIRE Net** : il vous permet de vivre lorsque vous pouvez travailler
- **Du SALAIRE Socialisé** :
 - Il vous permet de vivre lorsque vous ne pouvez pas ou plus travailler (Indemnités journalières maladie, pensions d'invalidité, retraites ...).
 - Il vous permet de vous soigner.
 - Il participe au logement, à l'éducation pour les foyers qui ont besoin.
 - Il garantit des moyens d'accès aux soins et de subsistance pour TOUS.

⇒ **Votre SALAIRE en équation :**

- **SALAIRE Brut** = base de calcul
- **SALAIRE Socialisé** = Cotisations Sociales Salariales + Patronales
 - **Cotisations Sociales Salariales** = % SALAIRE Brut
 - **Cotisations Sociales Patronales** = % SALAIRE Brut
- **SALAIRE Super Brut** = SALAIRE Net + SALAIRE Socialisé
- **Le SALAIRE Super Brut est l'un des fruits de votre travail, c'est votre SALAIRE**

Rémunération CA :

- **Salaire côtisé** :
 - Salaire de base selon la qualification de l'emploi (RCE)
 - Complément de salaire selon le contexte familial (RCC)
 - Pour la Compétence Individuelle (RCI) appréciée par le manager
 - Pour la Performance selon atteinte des objectifs (REC)
- **Rémunération alléatoire de Performance** : Participation et Intéressement.

**N'attendez pas que d'autres décident pour vous
Exprimez-vous, décidons ensemble !**

**C'est la
Lutte
de Classe**

